

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 16 JUIN 2017**

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni le vendredi 16 juin 2017 à 19 heures 30, à la salle communale d'Amfreville-les-Champs, sous la présidence d'Alain Lebouc, Maire.

Présents : Alain lebouc, Thierry Beaudou, Matthieu Claeys, Natacha Beaufiles, Christian Dermont, Anthony Carlès et Céline Cantrel.

Absents excusés : Christophe Baudin, Laurent Thafournel, Catherine Benoits et Jean-Marie Stravaux.

Pouvoirs : Christophe Baudin donne pouvoir à Alain Lebouc.

Christian Dermont est nommé secrétaire de séance.

### **Approbation du Compte Rendu du 4 mai 2017.**

Adoption à l'unanimité du compte rendu du 4 mai 2017.

<b><u>Modification de l'ordre du jour</u></b>
-----------------------------------------------

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant :

La demande d'adhésion de collectivités au SMBV de la Durdent-Saint Valery-Veuillettes.

<b><u>Rapport des commissions</u></b>
---------------------------------------

<b><u>Commission</u></b>	<b><u>Délégué</u></b>	<b><u>Remarques</u></b>
SMBV	C. Dermont	Vote du CA 2016 et du BP 2017.
SIVOSSE	A. Lebouc	Election du 4 <sup>ème</sup> Vice-président en charge de la compétence « aménagement et entretien des rivières ».
COM-COM	A. Lebouc	Vote du BP 2017 Développement des énergies renouvelables En date du 15 juin 2017 le conseil communautaire a décidé par délibération de surseoir à tout nouveau projet de création de parc éolien En considérant que : La compétence pour l'élaboration et l'adoption du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) a été transférée au syndicat de Pays Caux ; La démarche engagée par le département de Seine-Maritime pour l'inscription des clos-masures du Pays de Caux sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO ;

AACD	A. Lebouc	<p>Et la charte éolienne de la ComCom Plateau de Caux Fleur de Lin préconisant de ne pas implanter plus d'un parc sur son territoire hormis l'extension du parc existant de Harcanville.</p> <p>M. le maire précise qu'il a voté contre cette délibération et sera bien évidemment attentif à l'évolution de ce dossier.</p> <p>Projet 2018</p> <p>Déchetterie : pour le dépôt sur la plateforme des déchets verts les horaires d'ouverture devraient être alignés sur les horaires de tonte des pelouses conformément à l'arrêté préfectoral soit jusqu'à 19h30.</p> <p>Lecture du rapport d'activités et vote du BP 2017</p>
------	-----------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### **Délibérations**

#### **N°D2017-06-35**

#### **Redevance d'occupation du domaine public réseau gaz**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune d'Amfreville-Les-Champs par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958.

Monsieur le Maire donne connaissance du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages transport et de distribution de gaz par les canalisations particulières.

Monsieur le Maire propose :

- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution et de transport de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètre, arrêté au 31 décembre de l'année précédente.
- Que le montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents le conseil municipal adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution du gaz.

**N°D2017-06-36****Vente du portail de la mairie**

Suite au changement de la clôture de l'enceinte de la mairie, Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de vendre le portail de la mairie. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte la vente de ce portail pour un montant de 75.00 €

**N°D2017-06-37****Installation d'un poteau d'incendie**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que l'arrêté préfectoral du 27 février 2017 portant approbation du règlement départemental de la défense extérieure incendie impacte toutes les demandes d'urbanisme.

Il s'avère donc nécessaire de refaire le point de la défense incendie sur le territoire de la commune en relation avec le SDIS

De plus afin de pouvoir répondre favorablement à des projets de construction d'habitation en cours, la défense incendie doit être étendue Route de la Fosse au Loup.

Monsieur le Maire propose l'installation d'un poteau d'incendie au niveau du n°260 et 220 de la Route de la Fosse au Loup.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'installer un poteau incendie, route de la Fosse au Loup pour un montant de 4446.24 € TTC.

**N°D2017-06-38****Demande d'adhésion de collectivités au SMBV**

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération reçue du Syndicat Mixte des Bassins Versants (SMBV) nous demandant de nous prononcer sur l'adhésion des communes de Rocquefort, Alvimare, Bermonville, Cléville, Cliponville, Environville, et Saint-Pierre-Lavis (communes membres de la Communauté d'agglomération de Caux Vallée de Seine) et de Ancourteville-sur-Héricourt, Beuzeville-La-Guérand, Cleuville, Sommesnil et Thiouville (communes membres de Communauté de communes de la Côte d'Albâtre).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte l'adhésion de ces communes au Syndicat Mixte des bassins versants de la Durdent-Saint-Valery-Veuillettes.

**Point sur les travaux**

Monsieur le Maire informe que les travaux devant la mairie débiteront la semaine 26.

Il porte à la connaissance du conseil municipal que deux subventions ont été attribuées à la commune pour le plateau surélevé :

- 6 925.00 € au titre du Fonds d'Aide Locale (FAL) et
- 6681.00 € par la Préfecture en Dotation Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

**Informations diverses**

**-Arrêté Com-Com :**

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté du 29 mars 2017 modifiant l'arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Plateau de Caux –Doudeville-Yerville.

A noter que la communauté de Communes va prendre en charge les cotisations de la Mission Locale Caux-Austreberthe Vallée de Seine pour l'ensemble des communes.

**- Arrêté Sécheresse :**

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté du 24 mai 2017 constatant le franchissement du seuil d'alerte sécheresse et prescrivant les mesures de limitation et d'interdiction provisoires des usages de l'eau.

**- Financement écoles publiques de Doudeville :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le coût pondéré a été accepté pour le financement des écoles publiques de Doudeville.

**- Congés d'été :**

Le secrétariat de mairie sera fermé durant les congés d'été du 14 août au 20 août 2017.

La prochaine réunion du conseil est prévue le 15 septembre 2017

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures et ont signé le registre les membres présents.**

**Liste des Délibérations de la séance du Conseil Municipal**  
**Du 16 juin 2017**

<b>N°D2017-06-35</b>	<b>Redevance d'occupation du domaine public réseau gaz</b>
<b>N°D2017-06-36</b>	<b>Vente du portail de la mairie</b>
<b>N°D2017-06-37</b>	<b>Installation d'un poteau d'incendie</b>
<b>N°D2017-06-38</b>	<b>Demande d'adhésion de collectivités au SMBV</b>